

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

LE PRESIDENT DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-276 créant l'unité mixte de service US 26 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2018-66 rattachant administrativement l'unité mixte de service US 26 à la délégation régionale Inserm de Paris 6 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et du Commissariat à énergie atomique, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche. Cette unité est référencée par le CNRS : 3628 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 26 intitulée « France Génomique » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Monsieur Pierre LE BER est prolongé directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm

**LE PRESIDENT DE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT**

**LE PRESIDENT DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES
ALTERNATIVES**